

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité entre
L'adhérent à l'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2025

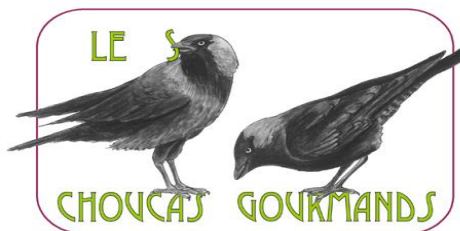
- Du 21 février 2025 au 3 octobre 2025

Soit 17 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL :
3 chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Contacter Isabelle au **06 04 08 16 12**



Et

le producteur : **Marc BAUDREY**

EARL Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

Tél : 06 23 12 38 91

CONTRAT DE FROMAGES ET/OU YAOURTS DE BREBIS BIO

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromages et/ou yaourts toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages et /ou yaourts ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

- **je rends l'ensemble des pots en verre au producteur**

Ces pots coûtent 0,50 € pièce. Marc ne les inclut pas dans le prix, ils lui appartiennent donc.

COMMANDE

Nombre de Fromages frais (*3,50 €)	Nombre de Fromages variés (*7,00 €)	Nombre de Yaourts (*4,00 €)	TOTAL

CALENDRIER

Mois	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Dates	21	7-21	4-18	2-16-30	13-27	11-25	8-22	5-19	3

REGLEMENT

Vous pouvez choisir de régler en 1, 2, 3 chèques, qui seront encaissés à partir des 21 février, 1^{er} mai et 1^{er} août.

- Les chèques doivent être rédigés à l'ordre de « **EARL Bergerie de la Colline** ».
- **ATTENTION L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 7 février 2025.**

Fait à le

Le producteur : Marc BAUDREY

L'adhérent :